

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 MARS 2019 A 18 H 30
SALLE DE LA MAIRIE VERPILLIERES**

Effectif légal : 11

Convocation du 19/03/2018

Nombres de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 mars, à dix-huit heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VERPILLIERES à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe HAGUET, Maire

Présents : Madame TOPART Virginie, Madame HERBET Nicole, Monsieur HERBET André, Monsieur MORIN Gérard, Monsieur POULET William, Monsieur LEVERT Fabien.

Absents excusés : Monsieur LEVERT René, Monsieur HERBET Nicolas, Madame LEVERT Jocelyne (pouvoir Fabien LEVERT), Madame MORA Jacqueline,.

Secrétaire de séance : Monsieur POULET William.

Le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

La procédure d'approbation des comptes administratifs de l'année écoulée prévoit que le Maire présente les comptes administratifs et se retire au moment du vote. Il s'agit d'une approbation par l'assemblée délibérante de la gestion de l'ordonnateur sur l'année écoulée. A ce titre le Maire est considéré comme « personne intéressée à la délibération », et il doit se retirer au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 3^e alinéa du CGCT. Monsieur MORIN Gérard propose de la prendre la présidence en l'absence de Monsieur le Maire et l'assemblée accepte à l'unanimité.

1) Approbation du compte administratif de la commune.2019-03-26-1

Après la nomination de Monsieur MORIN Gérard, à la présidence de séance pour l'approbation des comptes administratifs du service des eaux et de la commune, Monsieur le Maire se retire. Monsieur MORIN Gérard donne lecture du compte administratif de la commune, comme résumé ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement 2018 :	78 297.74 €		
Dépenses d'investissement 2018 :	97 662.26 €	Report année 2017 :	€
Recettes de fonctionnement 2018 :	113 848.52 €	Report année 2017 :	€
Recettes d'investissement 2018 :	115 438.75 €		

Soit au final de l'exercice 2018 un solde positif de 20 954.75 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2018 présenté par Monsieur MORIN Gérard.

2) Approbation du compte administratif du service des eaux.2019-03-26-2

Monsieur MORIN Gérard donne lecture du compte administratif du service des eaux, comme résumé ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement 2018 :	16 195.07 €		
Dépenses d'investissement 2018 :	0.00 €		
Recettes de fonctionnement 2018 :	17 569.60 €	Report année 2017 :	20 607.07 €
Recettes d'investissement 2018 :	752.73 €	Report année 2017 :	4 511.80 €

Soit au final de l'exercice 2018 un solde positif de 27 246.13 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2018 présenté par Monsieur MORIN Gérard.

3) Approbation du compte de gestion de la commune.2019-03-26-3

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de la commune établi par Madame le Receveur des Finances Publiques présenté ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement, exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-16 719.75		1 590.23		-15 129.52
Fonctionnement	46 071.80	16 719.75	19 364.52		48 716.57
TOTAL	29 352.05		20 954.75		33 587.05

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le compte de gestion 2018 à l'unanimité.

4) Approbation du compte de gestion du service des eaux.2019-03-26-4

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du service des eaux établi par Madame le Receveur des Finances Publiques présenté ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement, exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	4 511.80		752.73		5 264.53
Fonctionnement	20 607.07		1 374.53		21 981.60

TOTAL	25 118.87		831.42		27 246.13
-------	-----------	--	--------	--	-----------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le compte de gestion 2018 à l'unanimité.

5) Approbation du budget primitif commune.2019-03-26-5

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de la commune présenté ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	136 436.05	102 849.00	87 443.00	102 572.52
Report année 2018		33 587.05	15 129.52	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le budget primitif 2019 à l'unanimité.

6) Approbation du budget primitif du service des eaux.2019-03-26-6

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif du service des eaux présenté ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	37 681.60	15 700.00	10 426.13	5 161.60
Report année 2018		21 981.60		5 264.53

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le budget primitif 2019 à l'unanimité.

7) Approbation de l'affectation du résultat de la commune.2019-03-26-7

Après avoir approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter à l'unanimité, les résultats de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement	48 716.57
Déficit d'investissement	-15 129.52
Affectation réserve R1068 en investissement	15 129.52
Report en fonctionnement R002	33 587.05
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	15 129.52
Solde créditeur au 31/12/2018	33 587.05

8) Approbation de l'affectation du résultat du service des eaux.2019-03-26-8

Après avoir approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter à l'unanimité, les résultats de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	27 246.13
Affectation réserve R1068 en investissement	
Report en fonctionnement R002 : excédent	21 981.60
Résultat d'investissement reporté R001 : excédent	5 264.53
Solde créditeur au 31/12/2017	27 246.13

9) Approbation des taux d'imposition de la commune.2019-03-26-9

Il est proposé à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition de l'année 2018 comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	21.94 %	21.94 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9.53 %	9.53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28.98 %	28.98 %
C F E	18.54 %	18.54 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent les taux d'imposition à l'unanimité.

10) Augmentation du tarif de l'eau.2018-03-26-10

L'assemblée prend connaissance des nouvelles dispositions du syndicat distributeur de l'eau dans la commune. En effet, au 31 décembre 2018, le syndicat d'Amy a arrêté sa compétence pour la transférer au syndicat de Guerbigny. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur SOILLEUX Xavier, Président du syndicat et il propose une convention en attendant de voir si la commune pourra être rattachée au syndicat dans les années à venir.

Depuis la prise de compétence par Guerbigny et la mise en place d'un compteur électronique avec télé relevé, chaque fois, qu'une consommation d'eau plus importante est détectée, Monsieur SUIN, collaborateur de Monsieur SOILLEUX, nous en fait part immédiatement. De cette façon, nous ne cumulons plus de fuite comme cela avait existé avec l'ancien compteur. De cette façon nous avons pu constater qu'à certains moments la consommation de nuit était à 0 mètre cube par seconde, ce qui nous permet de dire qu'il n'y a aucune fuite dans le réseau (hormis celles dues à des canalisations qui sont défectueuses).

Pour cette année une expertise du réseau d'eau va se dérouler et nous devrions ensuite connaître les conditions que nous imposera Guerbigny pour entrer au sein du syndicat.

Dans cette attente, le SIAEP de Guerbigny a fait passer le tarif d'achat de l'eau de 0 € 80 à 0 € 85^{pe} qui laisse peu de marge pour les éventuelles fuites incombant à la commune. De ce fait, et pour rester dans les mêmes prix que Guerbigny, il est proposé à l'assemblée de passer le mètre cube d'eau à 1 €23 contre 1 €19^{en} 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité le prix de vente du mètre cube d'eau à 1 € 23 pour l'année 2019, ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention avec le SIAEP de Guerbigny et pour toutes démarches afférentes.

11) Questions diverses.

Travaux à réaliser en 2019

Le Conseil Municipal a confirmé les choix suivants :

- extension de la salle polyvalente
- alarme incendie salle polyvalente
- mur du cimetière (toutefois, un devis va être demandé pour la mise en place d'un grillage rigide afin d'avoir une comparaison de prix avec la réfection du mur à l'identique).
- pour le robot de tonte au cimetière, l'assemblée a décidé d'attendre avant de prendre une décision.
- espaces verts : il est décidé de faire appel à l'agence d'intérim SUP'INTERIM. En effet, cela permettra une plus grande souplesse pour les travaux de tonte, de plantations, divers travaux d'entretien ou d'aménagement ...

Organisation interne.

Madame AMORY Francine, secrétaire, a évolué vers un poste de rédacteur territorial depuis le 1^{er} mars 2019 par le biais d'une IFST. Au 1^{er} avril 2020, elle bénéficiera d'un avancement à l'échelon 4. Depuis sa titularisation en date du 1^{er} mars 2014, elle n'avait pas connu d'avancement puisqu'elle avait négocié, lors de son arrivée comme contractuelle en 2011, un indice supérieur à celui calculait par le centre de gestion et dont l'ancienneté n'est reprise que pour la moitié des services effectués.

Au regard de ce nouveau grade qui prévoit l'encadrement d'agent d'exécution, et dans la continuité de la responsabilité qu'elle a déjà avec Madame TOPART Virginie, employé technique de l'école, elle aura la responsabilité de suivre les travaux de Philippe LEVERT et des personnes envoyées par SUP'INTERIM.

La séance est levée à 20 h 15.